

DECISION 11/23

Ville d'Arbois
Tél : 03 84 66 55 55
Mail : mairie@arbois.fr
www.arbois.fr

Objet : Maitrise d'œuvre Aménagement de l'avenue des tiercelines

La Maire de la Ville d'Arbois,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2020, délégrant à Mme la Maire toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant la nécessité d'aménagement et la mise en accessibilité des quai bus de l'avenue des Tiercelines

Vu la consultation restreinte réalisée,

DECIDE

D'attribuer la mission de maîtrise d'œuvre à CIRUS bfc / Nicolas Brochet, 10 route de St Julien 21490 BROGNON pour un montant de 16 810.50 € HT

Arbois, le 09 Juin 2023



La Maire,

Valérie DEPIERRE